

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.03.29_01**

Le vingt-neuf mars deux mil dix-neuf, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Monsieur GHEZZI Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur PAVIOL Franck, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, *formant la majorité des membres en exercice.*

Était Absente excusée : Madame Fabienne REGAZZONI.

Secrétaire de Séance : Monsieur David TORDJMANN.

Date de convocation : le 25 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 18 (dix-huit)

Votants : 18 (dix-huit)

Pour : 18 (dix-huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Monsieur François RIEU, Maire

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19
FEVRIER 2019**

Vu le compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2019.

Considérant qu'aucune proposition de modification n'a été présentée par les membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité,**

- **D'APPROUVER** le compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2019.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

A Grignon, le 29 mars 2019.
Monsieur le Maire

François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20190329-20190329-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2019

Affichage : 05/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

